L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 72 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLÉANS.
MARDI, 10 MARS 1891.

Académie de Musique.

La représentation d'adieu de la troupe Marie Greenwood a fait belle recette dimanche soir.

L'opérette de Lecocq : *Girofle Girofla* a été écoutée comme l'on écoute une nouveauté et les bravos se sont distribués entre tous les artistes chargés d'interpréter l'amusante charge. Chaunn en a eu sa juste part. Mlle Marie Greenwood est en troupe ont fait bonne marque durant ce trop court engagement ; à coup sûr leur retour sera bien accueilli.

Par malheur ce retour sera pour une autre saison, car voilà que, devançant la date de clôture à laquelle elle nous a accoutumés, l'Académie de Musique a fermé ses portes. C'est tôt, c'est trop tôt. Nous le regrettons pour le plaisir de tous.

Théâtre St-Charles.

Le public qui se trouvait dimanche soir au St Charles se rappelait guère le titre de l'ouvrage qu'il venait voir : *A cold day*. Rien de froid chez lui en effet. Il était d'abord fort nombreux, puisqu'il remplissait la vaste salle à presque tous ses étages et puis il faisait accueil excellent à presque toutes les scènes, on peut le dire et à leurs interprètes. La pièce était connue depuis longtemps de notre public et la foule qui y était accourue, était la preuve sonnante, concluante des bons souvenirs qu'elle avait laissés.

On connaissait aussi la danseuse Carlotta et l'on fait fort aise de son retour. Elle n'a désappointé personne ; au contraire, on a trouvé qu'elle avait gagné encore en grâce, en lutinerie.

Quant à la pièce, on y a fait certaines modifications qui ajoutent notablement à son effet. Aussi d'un bout à l'autre des actes, on a ri et pour un peu on aurait bissé chacune des chansonnettes qui viennent à tout instant jeter plus de variété encore sur ce vaudeville.

La troupe est bien choisie aussi ; l'ensemble en est des plus satisfaisants et parmi les artistes qui la composent on peut citer M. Perkins Fisher, dans le rôle de *Able Effort* et M. Richard Moroseo, dans celui de *Jacob Blow* ; ils se tirent avec beaucoup de bonheur de ces deux personnages essentiellement comiques.

Et croyez-le, ce n'était pas là seulement la réussite facilement accordée à la reprise d'une pièce qu'on n'a pas entendue depuis longtemps ; non. Le succès obtenu dimanche s'est renouvelé hier ; il se renouvellera ce soir, ce vendredi, et toute la semaine, car la bamboché est amusante et acteurs et actrices qui y paraissent, ont leur prix.

Grand Opera House.

Le Corsaire est avant tout une pièce à spectacle ; c'est de plus un prétexte à exhiber de jeunes et jolies femmes. On n'a pas manqué ce double objet dans la farce musicale de M. Ed. E. Rice. *Le Corsaire* était une occasion de transporter le spectateur dans les pays d'Orient ; l'auteur n'y a pas manqué.

Nous y sommes en pleine exhibition locale, et il faut le dire, les choses ont été faites au mieux sous le rapport de la mise en scène. Pas un décors qui n'ait été brossé expressément pour cette œuvre et tous ont été fort jolis et tout à fait réussis. Plusieurs d'entr'eux sont très chaudement applaudis ; c'est justice.

Appelons l'attention sur la Place du Marché à Stamboul, très originale et ayant de la couleur locale ; le navire aussi est d'une grande vérité ; il manœuvre d'une façon remarquable. Très élégant et orné avec beaucoup de goût le harem ; il y a là des meubles, des accessoires très luxueux et du meilleur effet. Il faut citer aussi les jardins paphaliques ; une fontaine d'or jaillit en abondance de l'eau véritable. Puis un effet de clair de lune à Stamboul ; une grotte de pirates et enfin un palais, qui est tout un écrin de perles.

Prétexte à jolies femmes, disons-nous plus haut ; elles ne manquent pas. La mise en scène n'est pas le seul trait recommandable dans *Le Corsaire* ; il faut reconnaître aussi qu'il est là des sujets qui connaissent les planches et que plusieurs chœurs sont chantés avec ardeur, avec ensemble.

Mais avant tout *Le Corsaire* est un charmant plaisir des yeux, et nous vous engageons à ne point négliger de le voir. Ce sera le spectacle de toute la semaine, soirées et matinées.

Musée-Théâtre.

Cette semaine est l'une des plus intéressantes que nous ayons eu à recommander au Musée-Théâtre. Les curiosités abondent. Carlo Hall et les deux scènes sont bien pourvues en sujets et en spécialités. Consultez l'annonce, mais elle ne vous donnera qu'une faible idée de l'exhibition actuelle que vous offre M. Eugène Robinson.

Concert.

C'est aujourd'hui que se donne le neuvième concert de la Société Musicale de la Nouvelle-Orléans, avec le concours du Conservatoire de Musique, sous l'habile direction de M. Emile Malmquist.

Cette jolie soirée commémorative aura lieu au Werlein Hall, 135 rue du Canal. On commencera à 8 heures.

Une mère devrait toujours avoir une provision de Pectoral Cerise d'Ayer, en cas de Croup et de Rhume.

DIX-NEUVIÈME ETAT ANNUEL
— DE LA —
Compagnie d'Assurances
TEUTONIA,
De la Nouvelle-Orléans.

Conformément aux dispositions de sa charte cette compagnie publie l'état annuel suivant de ses affaires pour l'année finissant le 31 décembre 1890 :

Primes reçues —
Sur risques de feu $183,923 30
Sur risques de mer 27,707 70
Sur risques de rivière 25,897 70
$235,510 70
Ajouté, primes non expirées pour 1889 ..... 74,103 00
$308,613 70
A déduire —
Pertes de feu payées $61,592 27
Pertes de mer payées 4,942 66
Pertes de rivière payées 12,193 69
Rabacus et ristournes 30,796 11
Commissions 21,063 88
Primes remises 20,340 20
Taxes et licences 11,908 52
Dépenses générales et dépenses d'agence, moins l'intérêt 7,804 46
Profits et pertes ..... 879 23— 172,527 22
$134,092 41
Réservé pour primes non expirées, 51 décembre 1890 ..... $ 54,723 00
Dix pour cent d'intérêt sur le fonds capital pour l'année 25,000 00
Réservé pour pertes non ajustées 18,296 00
Surplus 8,073 41
$134,092 41

ACTIF.
Comptant en main ..... $ 38,104 53
$1,000 bons de ville consolidés de la N. O. (Crescent), valeur sur le marché 65,575 00
62,000 bons 5 pour cent de la N. O., valeur sur le marché 62,000 00
30,000 bons 4 pour cent des Etats-Unis, valeur sur le marché 36,500 00
120,000 bons d'Etat de la Louisiane, valeur sur le marché 111,900 00
10,500 bons hypothécaires de la Canal and Clairborne Street Railroad valeur sur le marché 10,506 00
Bons-certificats de ville de la Nouvelle-Orléans et autres stocks 9,743 25
Propriétés foncières 41,362 50
Prêts sur hypothèques 42,791 66
Prêts sur gages 12,200 00
Primes en cours de collection 23,774 92
Billets à primes et comptes à recevoir 4,139 55
Meubles de bureau 1,000 00
$552,097 41

PASSIF.
Fonds capital $250,000 00
Fonds de réserves 80,000 00
Réservé pour primes non expirées 84,723 00
Intérêt sur dividende non payé 500 00
Pertes non ajustées 18,296 00
Surplus 8,073 41
Intérêt sur fonds capital dû en Janvier 1891 ..... 10,500 00
$452,097 41

L'état ci-dessus est une copie vraie et correcte transcrite du livre de la compagnie.
WM. R. SCHMIDT, Prés'dent.
F. R. GOCHEVE, Vice-Président.
ALBERT P. NOLL, Secrétaire.

Assurance et concert pardevant le soussigné notaire de la Nouvelle-Orléans, Lne. ce 9me jour de janvier 1891.
JOHN J. WARD, Notaire Public.

A une assemblée du Bureau des Directeurs de cette compagnie, tenue le 8 courant, il a été résolu de payer sur demande un second intérêt-dividende semestriel de CINQ POUR CENT sur le fonds capital, faisant dix pour cent pour l'année 1890.

DIRECTEURS.
H. Boddig, Jos. Levy,
Theo. Bernheim, C. H. Miller,
Anton Braun, Albert P. Noll,
J. R. Cazaux, Frank E. Ker,
M. Frank, J. B. Roquigny,
H. Fretscher, Louis Koch,
C. R. Fisher, Wm R. Schmidt,
H. R. Gegenre, H. Schutze,
S. Hyman, J. G. Speer,
F. Jacobs, Jos J. Schmidt,
Julius Kaffer, C. H. Schenck,
J. H. Keller, Hy Wellmann.
15 jm—1m

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 10 mars 1891.
Indications pour la Louisiane—Vents du sud, beau temps, plus chaud.

Température du 9 mars 1891.
Thermomètre de E. A. L. Claudel, Opticiens No 143 rue du Canal.

Entre Canondelet et Baronne.	Fahrenheit	Centigrade
7 heures du matin	46	8
Midi	52	11
3 P. M.	56	14
6 P. M.	54	12

MARIAGES, NAISSANCES ET DÉCÈS.

Inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 48 heures.

Mariages.

Charles Jœnger à Mlle Elisabeth Sottmann.
Paul Gouvrès à Mlle Joanne Chapon.
Arnold W. Rice à Mlle Mary E. Patterson.
David Johnson à Mlle Annie Roy.
George W. Dunlap à Mlle Lillie Barthal.
Wm Lyons à Mlle Pauline Spindler.
Charles J. Berkmer à Mlle Annie Dearlie.
William Gastauer à Mlle Annie E. Walters.
Joseph Rickard à Mlle Emily Thomas.
John G. Stiefrater à Mme Catherine Gardner.

Naissances.

Mme Geo Kletter, un garçon.
Mme Charles Meuder, un garçon.
Mme Tonnie Weiss Jr., un garçon.
Mme Alonzo Loquet, un garçon.
Mme Owen Beanes, un garçon.
Mme Fred Jurgens, un garçon.
Mme Charles Brockmeyer un garçon.
Mme Robert Guy Knoul Degrâ de Livandais, un garçon.
Mme Frederick A. Newman, un garçon.
Mme Théophile Campos, un garçon.
Mme Wm J. Harris, un garçon.
Mme Peter Hansen, une fille.
Mme Thomas D. Evans, une fille.
Mme Peter Hayes, une fille.
Mme William D. Sheppard, une fille.
Mme Frank Gallmore, une fille.
Mme Frederick M. Kuhn, une fille.
Mme Charles M. Gans, une fille.
Mme August L. Loeberg, une fille.
Mme Walter W. Girault, une fille.
Mme Charles W. Detchmann, une fille.

Décès.

Mme Caroline Kasting, 65 ans, 66 rue Villeré.
Mme Veuve Malinda Delafield, 68 ans, 165 rue St-Charles.
Stephen Delfani, 58 ans, 292 1/2 rue Sud Liberté.
Gilbert de Maby, 48 ans, 462 rue Dumaine.
Sarah E. Lammans, 1 jour, 568 1/2 rue St-Denis.
Samuel Wakefield, Nouvelle-Ibérie.
Mme Pauline St-Céran, 29 ans, 270 rue Nord Prieur.
Webster Long Jr. 42 ans, 526 rue St-Claude.
Marie E. Barnard, 78 ans, 219 rue Kerlerec.
Etienne Dubec, 44 ans, 283 rue Nord Derbigny.
Joseph M. Beauregard, 3 ans, 154 rue Orléans.
Cleophas Schultz, 32 ans, enseignant Peniston et Baronne.
Alex Bertucat, 2 ans, enseignant Broad et Lapeyrouse.
Mme Elizabeth Brunette, 49 ans, 271 rue St-Louis.
John Moran, 7 jours, 250 rue Chippewa.
John A. Buckwell, 34 ans, 206 rue Esplanade.
Mme Amelia Morgan, 40 ans, 97 rue St Pierre.
Mme Gustave Blanchard, 30 ans, 948 rue Magazine.
Louis L. Freitas, 22 mois, Wood End.
Charles McRae, 84 ans, enseignant Calliste et Defrance.
Harriet Riley, 45 ans, 375 rue Quatrième.
George J. Deisel, 7 mois, 53 rue Sud Robertson.

Ventes inscrites au bureau de l'annotateur des aliénations :

J. G. Kohn à G. F. Heanster, deux terrains bornés par l'avenue Napoléon, et les rues Berlin, Laurel et Constance, $800.

Le même à A. E. Seybold, un terrain borné comme le précédent, $400.

Le même à G. E. Seybold, un terrain borné comme le précédent, $400.

Le même à W. F. Fulham, douze terrains bornés par l'avenue Napoléon, et les rues Dryades, St-Denis et Berlin, $3.600.

Héritier de J. H. Liengfield à Mme A. A. Deichmann, un terrain borné par les rues Carondelet, Baronne, Première et Philip, $3,000.

E. Loeber, à Manion & Cie., un terrain borné par les rues Carondelet, Baronne, Lafayette et Girod, $5,000.

T. Lafon à Manion & Co., un terrain borné par les rues Carondelet, Baronne, Girod et Lafayette, $9,000.

Mme E. Buckley au Louisiana Manufacturing and Cooperage Co., deux terrains bornés par les rues St Louis, Conti, Tonti et Rocheblave, $1,200.

E. Lalmant à H. W. Hille, un terrain borné par les rues Palmyre, Tonti, Rochblave et Cleveland, $900.

J. Perego à Mme J. L. Davenport, un terrain borné par les rues Robertson, Girod, Annette et l'Avenue St-Bernard, $1,150.

Cour Suprême. — Rejet des demandes d'appel : Macias contre Lorio ; Ruch contre la ville ; Cline contre la Crescent City R. R. Co. ; McClellan Dry Dock contre la Farmers' Alliance.

John Klein & Cie contré, W. C. Pipes. Jugement renversé.

Chas. H. Storey & Co. contre Mme L. Goodwin. Jugement confirmé.

S. N. Goodrich contre H. Newell. Jugement confirmé.

L'Etat contre James Robinson. Jugement confirmé.

H. C. Minor contre O. Daspit. Jugement confirmé.

John Klein & Cie contre W. H. Pipes. Jugement confirmé.

Mme J. C. Reeves contre E. L. Hayer. Jugement confirmé.

Cour Civile de District. — Barbara Conrad contre Geo. W. O'Donnell pour obtenir le divorce.

Les successions Wm Massey, Vve Pat. Gibney, Jos A. Thiery et Claude F. Durel sont ouvertes.

A. Julian demande l'émancipation.

B. Leopold contre E. Frank, pour $250.

Geo. Sick contre John Hoffman, pour $300.

Stephen Gaspar et Marie Taylor contre P. J. Everett pour $400.

Vve. C. Switz contre M. Goldsmith pour $400.

A coups de revolver.—M. R. Brown, ex secrétaire du School Board, qui habite rue Bienville, No 242½, avec sa femme et ses enfants, a été très grièvement blessé dimanche matin à 2 heures, au No 218 de la rue St-Charles, où habite Mme Stinson avec son fils J. Dudley Stinson et sa fille Viola. Celle-ci ayant été pendant trois ans professeur à l'école des filles, avait fait la connaissance de M. Brown et celui-ci lui rendait quelque fois visite chez elle.

Samedi soir, M. Stinson alla se coucher à 11 heures, après avoir fermé toutes les portes ; mais il fut réveillé par un bruit qui se produisait dans sa chambre. Il distingua une forme humaine qui passait près de son lit et demanda qui c'était ; ne reçut pas de réponse, et croyant avoir affaire à un malfaiteur, tira les six coups de son revolver.

L'individu disparut par la chambre de Mme Stinson et gagna la rue. Immédiatement M. Stinson se leva et chercha des traces de sang, pour savoir s'il avait atteint le visiteur nocturne, mais n'en trouvant pas, il se rassura et se recoucha.

Peu après, il était réveillé par les agents qui venaient l'arrêter, lui annonçant à sa grande surprise, qu'il venait de blesser M. R. Brown qu'il connaissait depuis longtemps.

Stinson a été enfermé aux poste centrale.

M. Brown, en sortant de la maison, s'est rendu chez une dame à laquelle il a annoncé qu'il venait d'être blessé. Elle s'est levée et l'a accompagné en voiture à l'hôpital où ces blessures ont été déclarées dangereuses.

Il est atteint entre les deux omoplates et sous l'omoplate gauche.

M. Brown a été transporté chez lui, où le recorder Bringier et M. Hollander se sont rendus pour recueillir sa déposition, mais le Dr Finney qui le soigne, leur a déclaré que le malade n'était pas en état de parler et il a refusé de les admettre auprès de lui.

Stinson a été envoyé à la prison de paroisse sans être admis à fournir caution. Il comparaîtra le 17.

Bixe sanglante.—Dimanche soir, coin Perdido et Calliope, une querelle s'est élevée entre Henry Johnson qui, en compagnie de quelques autres, faisait moudre quelques airs à un joueur d'orgue, et un certain Lannon qui, en venant se mêler à eux, avait ordonné au joueur d'orgue de cesser.

Protestations et injures ne tardèrent pas à s'ensuivre et Lannon tirant son revolver, blessa Johnson très grièvement. Il a été transporté à l'hôpital où sa blessure a été déclarée très grave.

Lannon a été arrêté et envoyé en prison.

Noyé.—Hier matin, à 9 heures, on a repêché dans le fleuve, au pied de la rue Adams, le corps d'un inconnu qui doit avoir séjourné dans l'eau pendant quelques jours. Les bras et les jambes se sont détachés du tronc.

Accident.—Hier, à 1 heure 35 de l'après midi, une des voitures de MM. Dubois Frères, épiciers, coin St-Charles et Clinton, a heurté la boîte d'alarmes du Police Patrol, située coin St-Charles et Jackson, et l'a renversée.

Le feu.—Hier matin à 1 heure, le feu a détruit coin Jeannette et Avenue Nashville, un immeuble appartenant à M. Geo Morgan, épicier, qui l'occupait. Assurance $150, stock $165.

—A 6:30 heures A. M., une maison en bois située coin Constantinople et Carondelet et occupée par M. H. D. Rang, a été endommagée pour $1,000. Mobilier légèrement endommagé par l'eau. Le feu a été mis par un tuyau de cheminée en mauvais état.

Affaire Hennessey

FIN DE L'INTERROGATOIRE
— DES —
TÉMOINS À DECHARGE.

UN ALIBI
En faveur de Bagnetto, Scoffidi, Marchesi et son fils.

Macheca a une bonne réputation.

LES JURÉS
Demandent à visiter le lieu du crime.

L'un d'eux, M. Yocum, est indisposé.

Après une journée de repos bienvenue de tous, à l'exception peut-être des jurés, les débats de l'affaire Hennessey ont été repris hier matin à la Cour Criminelle.

A 9 h. 20, les prisonniers ont été amenés de la prison de paroisse et sont descendus des voitures cellulaires toujours au milieu de la même foule.

Politz après avoir fait quelques scènes à la prison de paroisse, dans la journée de dimanche, est revenu parfaitement tranquille.

Enfermé dans le bureau du shérif à son arrivée à la cour criminelle, il a demandé à boire un coup de whiskey, qui lui a été refusé, et à 11 heures il a été amené à la barre avec les autres prisonniers. Son avocat, M. Flynn, a dit au juge Baker que malgré son désir de ne pas retarder le procès, il lui était impossible de se faire illusion sur la grande responsabilité qui lui incombait pour la défense de son client.

Sa confiance en moi est limitée, a-t-il dit, elle serait entière s'il ne subissait pas une puissante influence qui l'en empêche et qui a déjà été nuisible à ses facultés mentales. Ma position est embarrassante car je dois à mon client une étude approfondie de son cas et sa situation présente m'empêche d'obtenir les informations voulues.

J'ai été informé par les médecins que le bruit dont Politz est entouré en ce moment, n'est pas fait pour ramener le calme dans son esprit et que s'il était maintenu pendant quelque temps dans un lieu calme, il reprendrait bientôt son état normal. Je pourrais alors exposer son cas au jury avec plus de précision.

Le juge Baker a répondu qu'il serait heureux d'accorder à sa demande si le procès ne durait pas déjà depuis trois semaines.

Je ne puis pas, a-t-il dit, vous rendre responsable de la position de votre client en cette affaire, mais le procès est sur le point d'être déterminé et je ne puis que vous promettre de vous accorder un délai, si je juge nécessaire, après l'accomplissement de toutes les formalités légales, et ce qui concerne les autres accusés. Votre client a eu le temps de se calmer s'il a voulu, de samedi soir à ce matin.

Je sais que votre position est loin d'être enviable et je suis prêt à faire tout ce qui pourra vous permettre de le mieux défendre, mais prenant en considération les délais déjà subis, le nombre des accusés à la barre et les cas de maladie ou accidents qui peuvent se produire parmi les membres du jury pendant un procès aussi long, je ne crois pas qu'il me soit permis d'entraver en ce moment les débats.

Si je puis toutefois vous aider à la défendre en l'arrachant à toute influence à laquelle il peut être soumis, mon appui vous est acquis.

"Si je vous ai bien compris, reprend M. Flynn, à la fin du procès vous lui donnerez une nouvelle chance de se défendre ?"

Si à la fin des dépositions pour ou contre les autres accusés, vous m'adresse une demande par laquelle vous me ferez comprendre que par un court ajournement vous serez mieux à même de défendre l'accusé, bien que le moment soit assez mal choisi, répond le juge, je vous accorderai ce délai.

On procède immédiatement comme suit à l'interrogatoire des témoins à décharge commencé samedi et interrompu par l'ajournement.

OTTO STILLE.

Habite rue Lafayette, entre Howard et Liberté. N'est pas d'origine italienne. Connait Bagnetto depuis quatre ans.

Est employé au marché Poydras chez un marchand de café. Il y a travaillé à intervalles pendant 3 ans.

Se rappelle la nuit du meurtre. Ne travaillait pas ce soir-là. Alla au marché à 10 *h. du soir*. A une nouvelle question il répond qu'il alla au marché à 11 *heures*, et y resta jusqu'à 11 h. 30. Y a vu Bagnetto assis et nettoyant des pommes.

Quitta le marché pour se rendre coin Lafayette et Bassin.

CONTRE INTERROGATOIRE. — Ne travaillait pas en octobre, était sans occupation depuis deux mois. Travaillait maintenant depuis quatre mois au même café. Ne sait pas quel jour de la semaine il a vu Bagnetto au marché. Se promenait d'un bout à l'autre. N'a rien fait que se promener ainsi entre 10 et 11 heures.

Bagnetto surveillait quatre boutiques. La sienne est à un ilet environ de celle du marchand de café.

Il savait qu'il était 10 heures, quand il est allé au marché, parce qu'il a regardé la pendule. Est sûr de l'heure parce qu'il l'a dite au neveu de Bagnetto. Il a dit à celui-ci ce qu'il savait il y a un mois.

Le témoin ne travaillait pas à la Noël et vers cette époque il a acheté une montre en or qui lui a coûté $20. Il est seul avec sa mère et gagne $18 par mois.

M. Henriques s'oppose à ce genre d'interrogatoire et M. Luzenberg n'ayant pas d'autres questions à adresser au témoin, il est remplacé par

MUNCY MEYERS.

Agé de 15 ans. Travaille chez un marchand de café au Marché Poydras. Dans la nuit du 15 octobre, Bagnetto s'est approché de sa boutique vers 9 heures et y est resté jusqu'à 11 heures. Il a passé la nuit au marché.

CONTRE INTERROGATOIRE. — Dans la nuit du 15 octobre, Bagnetto surveillait trois boutiques de marchands de fruits et la sienne.

L'une de ces boutiques était celle de Scoffidi. Bagnetto arriva au marché à 9 heures.

Le témoin ne se coucha pas. Il gardait tout seul la boutique de son oncle qui s'appelle Tartorich et se trouve dans l'aile centrale du marché.

Bagnetto n'a pas quitté du tout le marché. Il a été arrêté à 2 heures, la même nuit.

Bagnetto connait l'oncle du témoin, ils sont amis.

Le témoin savait que Bagnetto avait été arrêté pour participation au meurtre du chef Hennessey, mais il ne peut pas expliquer pourquoi il n'a pas révélé à quelqu'un qu'il savait que Bagnetto n'avait pas quitté le marché.

A M. HENRIQUES.—Stillé était au marché. Il l'y a vu.

PETER SMITH,

garçon de café, 22 ans, travaillait le soir de l'assassinat chez Geo. Weaver au Marché Poydras, près de la rue Dryades. Bagnetto surveillait des boutiques de marchands de fruits. Au moment où il a appris que le chef venait d'être assassiné, il a aperçu Bagnetto. Quelqu'un a dit au témoin que l'on tirait des coups de revolver. Est allé à l'encoignure pour les entendre et a vu Bagnetto.

CONTRE INTERROGATOIRE—N'était pas présent quand Bagnetto a été arrêté. A entendu dire qu'il avait été arrêté pour participation au meurtre et a dit le lendemain que Bagnetto était au marché au moment où le crime avait été commis. L'a dit à plusieurs personnes et à son patron qui lui a recommandé de ne rien dire.

A été arrêté il y a un an pour port d'armes cachées et a été acquitté. Arrêté trois fois pour ivresse, bris de paix et port d'arme cachée et une fois pour vol. Avait été acquitté chaque fois.

HENRY IFF

étant absent, on appelle

SALVADOR MATRANGA

et M. Cafalu comme interprète.—Le témoin habite rue Lafayette, No 312, entre Howard et Freret, depuis plus de vingt ans. Connait Marchesi père et fils.

Le témoin les reconnaît à la barre.

Souffre de rhumatismes depuis dix ou douze ans. Marchesi était son locataire depuis deux ans et habitait chez lui au mois d'octobre dernier.

Se rappelle la nuit de l'assassinat. Sa femme était malade et elle est morte le lendemain matin.

A entendu dix coups de feu. Stoffi debout à 11 heures, s'était levé parce qu'il souffrait de son rhumatisme. Il pleuvait. Ne sait pas combien de temps après 11 heures il a entendu les coups de feu. Il a ouvert sa fenêtre ou sa porte, Marchesi a ouvert aussi la sienne, est allé dans la cour et son fils *s'est dirigé vers la fontaine*.

Marchesi a demandé au témoin s'il avait entendu les coups de feu.

CONTRE-INTERROGATOIRE — S'était couché vers 8 heures. Quand il s'est levé, il est allé à la porte et y est resté. C'était la porte de la cour.

Est le père de Matranga qui est à la barre.

MRS PAULINE COUDE,

fille du précédent témoin, n'a pas vu Marchesi le soir du meurtre, mais l'a entendu.

S'est levée pour donner le biberon à son bébé.

Son mari s'est levé, est sorti sur le balcon et a parlé à parlé des coups de feu à Marchesi.

DOMINIQUE CONDE,

mari de la précédente, corrobore le témoignage de sa femme.

A été réveillé par son bébé, a entendu des coups de feu, est sorti sur le balcon. Marchesi et son fils sont allés dans la cour. A entendu Matranga parler à Marchesi, lui a parlé aussi.

CONTRE-INTERROGATOIRE. — La maison qu'il habitait est à quatre ilets et demi environ de l'encoignure Girod et Bassin. Les coups de feu avaient cessé quand il en a parlé avec Marchesi. Il y avait d'autres locataires dans la maison. C'étaient des gens de couleur.

Il y avait cinq locataires, outre Marchesi et son fils. Aucun n'est sorti de la cour. Ne sait si quelqu'un de ces locataires est cité comme témoin.

M. HENRIQUES.—Marchesi avait une boutique au Marché Poydras.

WALLACE BEHAN,

un géomètre, dit que de l'encoignure Hôpital et Bourbon au centre de la maison de Macheca, il y avait 123 pieds.

A midi 20, la cour ajour ajourne à 1 heure.

A 1:15 heure, M. Adams demande que le secrétaire du Conseil présente en cour l'ordonnance par laquelle le Conseil avait voté une somme de $15,000 pour l'arrestation et la condamnation des assassins du chef.

Le premier témoin est

HENRY IFF

qui habite rue Poydras No 227 et est employé à la boutique de Geo. Weaver. Il y était le soir du meurtre et la gardait. Connait Peter Smith qui l'avait gardée dans le jour.

Est allé à la boutique à minuit.

Quand il est arrivé à la boutique il était 1 heure 25 à la pendule.

Connait Bagnetto depuis six ans et le montre à la barre.

A vu Bagnetto au Marché quand il y est arrivé. L'y a vu une heure plus tard.

CONTRE INTERROGTOIRE—Il est âgé de 21 ans. Smith ne travaille pas en ce moment.

Le témoin est employé par M. Weaver depuis le 3 octobre. Il a l'habitude de se rendre à la boutique à minuit. Il coucher rue Dryades, près Poydras, à un ilet de la boutique. N'a pas entendu de coups de feu quand il s'est levé. Smith lui a dit que le chef était mort on tué ; ne se rappelle pas exactement le terme.

Est allé au marché. Il était 11 heures 25. La première personne qu'il a aperçue au marché a été Bagnetto. Ne sait pas depuis combien de temps il y était.

L'a vu à minuit et demi et ne l'a pas revu ensuite. A appris qu'il avait été arrêté à 2 heures. A su que c'était pour complicité d'une tentative de meurtre.

A dit à plusieurs amis que Bagnetto était au marché au moment du crime.

Ne peut pas citer un seul nom. Il était 11 heures 25 quand il d'abord aperçu Bagnetto.

Smith est allé le réveiller parce qu'il voulait voir le chef. Connaissait Bagnetto depuis six ans. Ne l'a pas vu depuis son arrestation.

PAR LA DÉFENSE.—Il a regardé la pendule parce qu'il savait qu'il aurait à répondre à cette question.

CONTRE INTERROGATION.—Quand il a regardé la pendule, Bagnetto n'avait pas été arrêté mais il *savait qu'il serait arrêté*. Ne sait pas pourquoi il le savait.

MRS PETERSON

est alitée à la prison de paroisse pour la première fois le samedi qui a suivi le meurtre. Un porteur l'a interrogée ce soir là. Le reconnaîtrait si elle le voyait. N'a pas dit au reporter qu'elle ne voulait pas jurer que Macheca était coupable qui avait tué la boutique. Elle l'avait reconnu et avait dit seulement que son mari n'était pas sûre.

CONTRE INTERROGATOIRE — A dit au reporter, M. Staunbury, qu'elle avait reconnu un individu qu'elle avait appris se nommer Joe Machesa.

M. STANSBURY

se rappelle Mme Peterson qu'il a interrogée. Elle lui a dit que Macheca était bien celui qui avait tué la boutique, mais qu'elle ne voulait pas le jurer.

CONTRE-INTERROGATOIRE. — Mme Peterson lui a dit qu'elle était presque sûre que Macheca était l'individu qui avait tué, mais qu'elle ne voulait pas le jurer.

Elle était excitée et quelques personnes l'ont avertie qu'elle parlait à un reporter qui n'était pas dangereux. On a envoyé chercher son mari. Le témoin n'a pas montré son papier dans la crainte d'effrayer Mme Peterson et de ne pas obtenir d'elle ce qu'il voulait.

THOS CAREY,

gardien à l'intérieur de la prison de paroisse. A charge des prisonniers. Connait Macheca.

Se rappelle la première fois que les prisonniers ont été mis en ligne pour être reconnus. C'était un dimanche. Ni Rose Walton ni Emma Thomas n'ont reconnu Macheca la première fois. Macheca portait un chapeau dur et était en bras de chemise. Elles l'ont reconnu lorsqu'il est redescendu avec son paletot. Ne se rappelle pas si Peeler a reconnu Sunzeri.

CONTRE INTERROGATOIRE—Il avait reçu l'ordre d'amener les huit prisonniers dans la cour. C'était la première fois. Aucun d'eux ne fut reconnu. Il les a ramenés en haut et a ramené Macheca avec un chapeau mou et sa veste, alors il a été reconnu.

PAR LA DÉFENCE—Il portait un chapeau mou la seconde fois.

TIM DWYER.

A pour mission de fouiller les prisonniers à la prison de paroisse.

(M. Lazenberg voyant que des jurés prendre des notes s'y oppose.)

Le témoin se rappelle la visite de Peeler. Il a reconnu Sunzeri parmi les prisonniers et s'est levé en le montrant à "celui-là."

CONTRE INTERROGATOIRE—Ne l'a pas vu en reconnaître d'autres.

PAR LA DÉFENSE.—Ne savait pas que Peeler fut venu pour reconnaître les prisonniers.

JOS. WHITMORE

habite Napoléon avenue, près Magnolia ; est propriétaire d'une épicerie. Connait un porteur de journaux du nom de Mascare. Au mois d'octobre il portait le *Delta*.

Le témoin a deux fils, l'un âgé de 18, l'autre de 12 ans qui étaient amis avec Mascare.

Ferme, d'ordinaire, sa boutique à 9 heures. Les trois jeunes gens avaient coutume de rester au dehors et quelquefois certaient ensemble.

CONTRE INTERROGATOIRE. — Mascare entrait souvent dans la boutique le soir pour causer avec les deux fils du témoin.

JOS. WHITEMORE,

18 ans. Connait Mascare depuis 6 ou 7 mois. Il s'arrêtait quelquefois à la boutique pour parler à lui ou à son frère. Ne sortait pas avec lui.

La boutique est fermée d'ordinaire à 9 h. 30 ou 10 heures et quelquefois plus tard selon que les affaires le demandaient.

JOSÉPHINE SCOFFIDI,

sœur de l'accusé du même nom, tient une boutique au marché Poydras, laquelle est séparée de celle de son frère par six autres boutiques. Se rappelle la nuit du meurtre.

Habite rue Franklin, entre Poydras et Perdido.

Son frère est venu chez elle à 9 heures 30, lui annoncer que sa femme était malade.

Elle s'est rendue avec lui chez leur mère, rue Franklin, entre Perdido et Gravier, et tous trois sont allés chez une sage-femme qu'ils ont amenée chez Scoffidi, rue Dryades, entre Julie et Girod.

Coin Rampart et Perdido, elle a rencontré un policeman. L'agent McEntee est appelé, elle le reconnaît. Il était environ 9:30 heures.

Sa belle-sœur était malade et elle est restée auprès d'elle jusqu'à 8 heures du matin. De 9:30 heures à 5 heures, son frère était chez lui. Il s'est couché à 1:30 heure. De 9:30 heures à 1:30 heure, il est resté seul sur une berceuse berçant son bébé. A 5 heures, elle est allée au marché ouvrir la boutique. Son frère et sa mère étaient à la maison quand elle est partie.

CONTRE INTERROGATOIRE. — Une négresse habitait dans la cour avec son frère. Ne sait pas qu'il était cette négresse.

Est arrivée avec son frère chez celui-ci un peu après 10 heures. Il y a trois appartements dans la maison. La négresse n'y couchait pas ; elle couchait dans les dépendances, dans la cour.

Sa belle-sœur couchait dans la deuxième chambre. Son frère était dans la chambre à coucher. Ils étaient tous dans le même appartement.

Sa belle-sœur est restée malade pendant une semaine à la suite de sa fausse couche.

La femme de Scoffidi n'était pas assise le jour suivant sur le seuil de sa porte. Son frère est venu la chercher avec un parapluie. Il avait une chemise blanche et ne portait pas de toile cirée.

Est sûre d'avoir rencontré un agent en route.

Est sûre que son frère n'avait pas sur lui une toile cirée.

(Joséphine Scoffidi, la mère de Scoffidi, est malade ; on l'envoie chercher.)

CORA PATTINA,

la vieille femme qui accompagnait Scoffidi, sa sœur et sa mère chez sa femme, ne le connaissait pas avant ce soir-là. Le reconnaît à la barre. Le 15 octobre, elle était couchée lorsque Joséphine Scoffidi, sœur de Scoffidi, est venue frapper à sa porte. Elle lui a annoncé la maladie de sa belle-sœur et lui a demandé de l'accompagner chez elle. Elle a demandé quelle heure il était, on lui a répondu qu'il était plus de 9 heures.

S'est habillée ; a vu au-dehors en ouvrant la porte un homme qui tenait un parapluie ouvert. Tous trois se sont rendus chez Scoffidi.

En route, ont rencontré un boiteux nommé Peter Fulco et un agent de police dont elle a vu seulement la plaque.

A trouvé Mme Scoffidi couchée. Jusqu'à 1 heure, Scoffidi a bercé le bébé. A 1:heure, celui ci s'est endormi et il l'a placé à côté de sa mère, puis s'est allongé sur un sofa et s'est endormi.

La sœur et la mère de Scoffidi sont parties un peu après 5 heures A. M. Un peu après, elle a réveillé Scoffidi qui est sorti, emportant avec lui quelque chose qu'il a enveloppé et mis sous son bras.

CONTRE INTERROGATOIRE — Est allée jeter aux lieux d'aisances tout ce qui était relatif à la fausse couche. A été obligé d'ouvrir la porte de derrière pour aller dans la cour.

Il était 10 heures quand ils sont arrivés chez Scoffidi. Il n'y avait personne à la maison que la malade et l'enfant, qui est âgé de 15 ou 16 mois.

Scoffidi est entré le premier. N'a pas d'occupation mais exerce quelquefois comme sage-femme. Le seul parapluie qui fut ouvert a été porté par Scoffidi. Il avait une chemise de couleur claire.

Quand il est sorti le matin, il a emporté une toile cirée sous son bras.

Elle n'avait pas vu la toile cirée avant ce moment.

PAR LA DÉFENSE—Scoffidi est parti vers 7 heures. Elle est restée seule avec la malade dont la mère est arrivée au moment où elle (le témoin) partait.

PETER FULCO.

Connait Scoffidi. Le soir du meurtre a vu, à 9 h. 30, coin Rampart et Perdido, Scoffidi, sa sœur et sa mère.

CONTRE INTERROGATOIRE —Il était 9 h. 30. Au mois d'octobre il ouvrait des